

ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_48-DE



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU CALVADOS SYNDICAT DES EAUX DU BOCAGE VIROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du Mardi 30 Septembre 2025

SERVICE EAU POTABLE Schéma Directeur Ressources en Eau Délibération n°48/2025

Date de convocation des Délégués Syndicaux	22 septembre
Date d'affichage	22 septembre
2025	
Nombre de Membres dont le Comité Syndical est composé	49
Nombre de Délégués en exercice	48
Nombre de Délégués qui assistaient à la séance	30
Nombre de Procurations	04

L'an deux mil vingt-cinq, le trente septembre, à 18h00, les membres du Comité Syndical, légalement convoqués, se sont réunis en séance publique, à la salle des fêtes de Roullours - 14500 VIRE NORMANDIE, sous la présidence de Monsieur Francis HERMON. Président.

<u>Etaient présents</u>: Mesdames et Messieurs ALLEGRE Gilles, BENOIST Bernard, BESSIN Irène, BRISON-VALOGNES Coraline, BROGNIART Frédéric, CATHERINE Pascal, CHANU Hervé, CHENEL Fernand, DECLOMESNIL Alain, DESMOTTES Nicole, DROULLON Joël, DUFLOT Alain, DUVAUX Maryse, FERGANT Françoise, GALLIER Pierre-Henri, GOETHALS Corentin, GOSSMANN Patrick, HERMON Francis, HEUDE Valérie, LAFOSSE Jean-Marc, LECHERBONNIER Alain, LELARGE Michel, MALOISEL Gilles, MAROT DECAEN Michel, MURIER Jean-Pierre, ROBBES Martine, ROSSI Annie et RUAULT Jean-Claude SILLERE Michel et VELANY Guy.

<u>Etaient absents excusés :</u> Mesdames et Messieurs, **ARNAUD** Christine, **BASYN** Dirk, **BAZIN** Lucien, **FAUDET** Olivier, **GUETTIER** Mickaël, **JUS** Eric, **LEFRANCOIS** Denis, **LETELLIER** Nadine et **WIELGOSIK** Frédéric.

<u>Etaient absents</u>: Mesdames et Messieurs COUPEAUX Alain, COURTEILLE Jacques, DEBROIZE Pascal, ENGUEHARD Samuel, HERBERT Jean-Luc, LENOBLE Angélique, LEVERT Joël, MARTIN Eric et RAVENEL Georges.

<u>Procurations</u>: de Monsieur BASYN Dirk à Monsieur HERMON Francis, de Monsieur JUS Eric à DUFLOT Alain, de Monsieur LEFRANCOIS Denis à Monsieur CATHERINE Pascal et de Madame LETELLIER Nadine à Monsieur GALLIER Pierre-Henri.

Le quorum étant atteint, le Comité Syndical peut valablement délibérer.

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 06/10/2025



ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_48-DE

La séance a été déclarée ouverte à 18h06.

Monsieur GOETHALS Corentin a été nommé secrétaire de séance.

Suite, à la sécheresse de 2022 qui a entrainé de fortes tensions sur la production d'eau potable, le Syndicat des Eaux du Bocage Virois a élaboré un schéma directeur sur la ressource en eau.

Ce schéma directeur a conclu à un déséquilibre important entre les ressources en eau disponibles et les besoins en eau en période de pointe dans la situation où une des usines principales, et notamment l'usine de Moulin Neuf serait dans l'incapacité de prélever de l'eau au milieu naturel, en particulier lorsque le débit naturel sur les deux prises d'eau qui l'alimente est durablement inférieur au débit réservé. De telles situations d'insuffisance des ressources en eau vont devenir plus fréquentes du fait du réchauffement climatique.

Les différentes solutions envisageables pour rétablir l'équilibre besoins-ressources sur le long terme ont été étudiées : développement des ressources souterraines, développement des ressources superficielles, solutions fondées sur la nature, interconnexion avec des collectivités voisines, économies d'eau. ...

Les 4 scénarios suivant ont été proposés pour rétablir l'adéquation entre les besoins des usagers et les quantités d'eaux brutes disponibles :

- La réhausse du barrage de la Dathée, permettant d'augmenter le volume de stockage et, via différents pompages en prise d'eau, d'apporter les volumes d'eau manquant en étiage à l'usine de Moulin Neuf,
- 2) La création d'une retenue sur la Vire en amont de l'usine de Moulin Neuf, permettant d'assurer un soutien d'étiage direct à cette usine,
- 3) La création d'une interconnexion avec Saint-Lo Agglomération
- 4) Un scénario combinant des actions d'économie d'eau et des actions de développement des ressources en eau souterraines

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Recu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 06/10/2025



ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_48-DE

Après délibération, les délégués syndicaux, à l'unanimité des présents :

- **PRENNENT ACTE** des rapports des 4 phases de l'étude constituant le schéma directeur Ressources en Eau
- SE PRONONCENT sur les scénarios de la manière suivante :

Scénarios non retenus :

- Le scénario d'une interconnexion avec Saint Lo Agglomération, ou avec d'autres collectivités voisines n'est pas retenu du fait d'une part des problématiques similaires rencontrées par celles-ci en cas d'étiage marqué (faible disponibilité de ressources souterraines, forte baisse des débits des cours d'eau), et d'autre part des coûts d'investissement et de fonctionnement très importants de telles interconnexions,
- Le scénario combinant des actions d'économie d'eau et des actions de développement des ressources en eau souterraines n'est pas retenu d'une part parce qu'il ne permet pas, en l'état des hypothèses, un rééquilibrage suffisant entre les besoins et les ressources, et d'autre part, du fait des nombreuses incertitudes qui affectent l'efficacité d'un tel programme (évolution des comportements des usagers, réussite des recherches de ressources souterraines complémentaires, ...). Toutefois, le Syndicat mettra en œuvre une partie des actions préconisées (essai de remise en service de ressources souterraines existantes, réduction des pertes en eau usines,...).

Scénarios retenus :

- Le scénario de la création d'une retenue sur la Vire est le scénario privilégié par le Comité Syndical. Il permet d'assurer un soutien d'étiage direct pour le prélèvement en eau sur la Vire et apporte des co-bénéfices avec une augmentation du débit d'étiage de la Vire Amont. Ce scénario nécessite toutefois des autorisations environnementales et administratives, qui peuvent être complexes à obtenir.
- Le scénario de réhausse du barrage de la Dathée est également un scénario qui répond au besoin du Syndicat, mais apporte une sécurité technique moindre que la création d'une nouvelle retenue avec une dépendance à un unique ouvrage. Ce scénario, nécessitant également des autorisations environnementales et administratives, peut constituer une alternative si la solution d'un nouveau barrage ne pouvait être réalisé.

Fait et délibéré en séance publique les, jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME

Le PRESIDENT du Syndicat des Eaux du Bocage VIROIS, Francis HERMON

Certifiée exécutoire après transmission à La Sous-préfecture de Vire et publication

Envoyé en préfecture le 03/10/2025

Reçu en préfecture le 03/10/2025

Publié le 06/10/2025



ID: 014-979895364-20250930-DELIB2025_48-DE